



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III**
PAUL SABATIER
FACULTÉ DE SANTÉ



FILIÈRE DE SANTÉ PHARMACIE

Offre de formation 2024-2025



PHARMACIE

► ACCÈS À LA FILIÈRE DE SANTÉ PHARMACIE

Il existe sur Parcoursup 2 parcours d'accès aux filières de santé Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) :
 > un **parcours spécifique « accès santé » (PASS)** ;
 > une **licence avec une option « accès santé » (L. AS)**.

Sont admis à s'inscrire en deuxième année de Pharmacie :

> **les étudiantes et les étudiants ayant validé une première année dans un des parcours d'accès** cités ci-dessus et ayant satisfait aux épreuves de sélection MMOP.

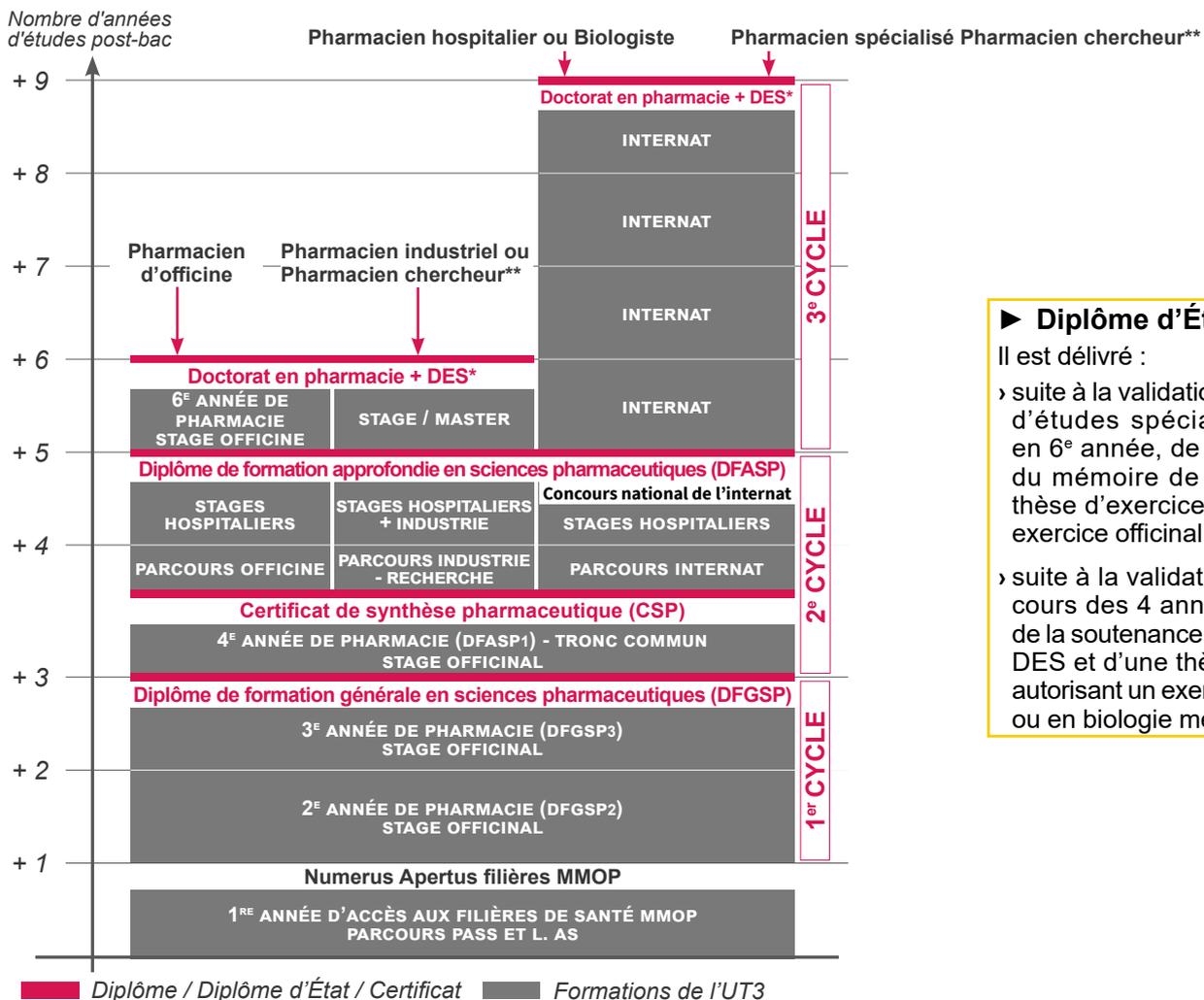
> **les étudiants de licence 2 ou de licence 3** ayant validé préalablement l'option santé et ayant satisfait aux épreuves de sélection MMOP.

> **les étudiants dont le dossier est accepté à une « passerelle »** : accès sur concours -sur la base des dossiers- en 2e ou 3e année avec un diplôme type préparateur en pharmacie, paramédical, master, ingénieur ou docteur.

► COMMENT SONT ORGANISÉES LES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES ?

Les études de pharmacie ont une durée totale **minimale de 6 ans**. Elles sont pluridisciplinaires (chimie, biologie, pharmacologie, clinique) et conduisent au **diplôme d'État de docteur en pharmacie**. Lors de la 4^e année, les étudiants doivent opter pour une spécialisation Officine, Industrie-recherche ou Internat.

Ces études donnent accès au métier de pharmacien dans des secteurs d'activité qui lui sont réservés (« exercice réglementé ») : la pharmacie d'officine, l'industrie pharmaceutique, la pharmacie hospitalière ou la biologie médicale. D'autres débouchés sont aussi possibles : l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, la cosmétologie, l'agro-alimentaire, le journalisme scientifique, les métiers de l'environnement, de l'humanitaire...



► Diplôme d'État

Il est délivré :

> suite à la validation de Diplômes d'études spécialisées (DES) en 6^e année, de la soutenance du mémoire de DES et d'une thèse d'exercice, autorisant un exercice officinal ou industriel ;

> suite à la validation de DES au cours des 4 années d'internat, de la soutenance du mémoire de DES et d'une thèse d'exercice, autorisant un exercice hospitalier ou en biologie médicale.

► LA FORMATION

► 2^E ET 3^E ANNÉES DE PHARMACIE : FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Après la 1^{re} année, les étudiants admis à poursuivre des études de pharmacie suivent deux années de formation. Ils suivent des Unités d'enseignement (UEs) communes obligatoires, des UEs optionnelles, effectuent deux stages en officine d'une durée totale de 4 semaines en fin de deuxième année et de 2 semaines durant la troisième année.

Ce premier cycle débouche sur le Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP).

► 4^E ANNÉE : CERTIFICAT DE SYNTHÈSE PHARMACEUTIQUE (CSP) ET CHOIX DU PARCOURS

>Le **premier semestre** consiste en une formation théorique et pratique approfondie sur les pathologies, leur diagnostic biologique et leur prise en charge thérapeutique puis s'achève par un 3^e stage officinal. Le **certificat de synthèse pharmaceutique valide les acquis fondamentaux, les stages et compétences** de l'ensemble de la formation commune à tous les futurs pharmaciens. De plus, les étudiants valident une formation en soin d'urgence.

>**A compter du deuxième semestre**, les étudiants suivent un cursus spécifique au parcours qu'ils ont choisi :

- › Le **parcours officine** forme les futurs pharmaciens d'officine.
- › Le **parcours industrie-recherche** forme des pharmaciens répondant aux besoins de l'industrie du médicament, des produits de santé et des cosmétiques et / ou de futurs chercheurs ou enseignants-chercheurs sans activité hospitalière. En fonction du projet professionnel, l'étudiant complète son cursus par des formations réalisées à l'université (master 2 avec ou sans une thèse d'université) ou dans des écoles spécialisées (école d'ingénieurs, de commerce...)
- › Le **parcours internat** prépare aux épreuves du concours national de l'internat en pharmacie. Ce concours donne accès, selon le rang de classement, à une formation hospitalo-universitaire de 4 ans dans l'une des 2 spécialités : biologie médicale et pharmacie hospitalière et des collectivités.

► 5^E ANNÉE : ANNÉE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Elle associe des enseignements spécifiques au parcours choisi avec des stages hospitaliers (indemnisés). Dans le parcours industrie-recherche, l'étudiant réalise un stage de 5 mois dans un laboratoire industriel ou de recherche académique.

Cette année débouche sur le **Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)**. Lors de la 5^e année les étudiants souhaitant accéder à une **spécialité hospitalière**, doivent réussir le **concours national de l'internat** en pharmacie et suivre une **formation hospitalo-universitaire** rémunérée de 4 ans. Deux tentatives sont autorisées.

► DE LA 6^E À LA 9^E ANNÉE : TROISIÈME CYCLE

- › Pour le **parcours officine**, cette année se divise en un semestre de formation universitaire appliquée suivi d'un stage de 6 mois à temps plein dans une pharmacie d'officine.
- › Pour le **parcours industrie-recherche**, elle est remplacée par un master 2, une formation en école d'ingénieur ou de commerce.
- › Dans le **parcours internat**, l'interne en pharmacie prend ses fonctions pour 4 ans.

► ACCÈS À DES DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES

>Les **Diplômes d'Université (DU)**, les **Diplômes Inter-Universitaires (DIU)** permettent de compléter la formation (univ-tlse3.fr/les-du-diplomes-d-universite-en-sante).

>Les **parcours dérogatoires**

Les étudiants engagés dans un cursus santé peuvent, parallèlement à leurs études, préparer le master 1 de plusieurs masters dans le cadre de parcours dérogatoires. La délivrance du master 1 nécessite **simultanément la validation de 2 UEs spécifiques au master et d'un stage de 4 semaines en laboratoire** et de la **validation du deuxième cycle de leurs études en santé**.

L'objectif est de permettre l'accès :

- › aux formations doctorales ;
- › aux carrières de la recherche dans les grands organismes INSERM - CNRS ... ;
- › aux carrières et fonctions hospitalo-universitaires.

► L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Dans tous les pays de l'Union européenne, l'exercice de la profession de pharmacien est réglementé. En France, pour exercer une activité relevant du monopole pharmaceutique, il faut être titulaire du diplôme d'État de docteur en pharmacie et être inscrit à l'ordre national des pharmaciens. L'exercice d'une activité pharmaceutique hospitalière ou de la biologie médicale (en milieu hospitalier comme dans un cadre libéral) n'est désormais autorisé qu'aux pharmaciens détenteurs d'un Diplôme d'études spécialisées (DES). 75 % des pharmaciens inscrits à l'ordre exercent en officine, mais d'autres débouchés professionnels sont accessibles.

► PHARMACIEN D'OFFICINE

Titulaire, propriétaire ou adjoint, salarié.

Il assure le contrôle des prescriptions, la dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux, l'éducation thérapeutique des patients et à présent certaines vaccinations. Il contrôle leur bon usage, contribue aux soins de premier secours et joue un rôle important dans la prévention des maladies. Il travaille en équipe et en collaboration avec les autres professionnels de santé. Des nombreuses spécialisations sont possibles (orthopédie, phytothérapie, homéopathie, maintien à domicile...).

► PHARMACIEN DE LA RÉPARTITION

Directeur de site, chargé de la qualité, chargé de clientèle, responsable des achats.

Son rôle est d'assurer l'approvisionnement des pharmacies d'officine et des établissements de santé. Différents profils de postes existent, de préférence avec une formation complémentaire spécialisée dans les domaines « Répartition » ou « Droit de la Santé ».

► PHARMACIEN INDUSTRIEL

Postes à responsabilités dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, mais aussi de l'agro-alimentaire, de l'hygiène, de la cosmétologie, de l'hydrologie ou de l'aérogologie.

Il intervient dans la recherche préclinique et clinique, le développement, la production, le contrôle, la réglementation et la commercialisation du médicament. Sa formation initiale est souvent complétée par une formation spécialisée (master 2, écoles d'ingénieur, écoles de commerce...). La maîtrise de l'anglais et la mobilité géographique sont indispensables.

► PHARMACIEN CHERCHEUR OU ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Titulaire d'une thèse d'université et d'une expérience postdoctorale, ce pharmacien travaille préférentiellement dans la recherche fondamentale ou appliquée dans des établissements publics (CNRS, INSERM, INRAE, IRD, CEA, Universités...) ou des départements de Recherche & Développement industriels. Il est également possible d'enseigner à l'université en tant qu'enseignant-chercheur. La maîtrise de l'anglais et la mobilité géographique sont là aussi indispensables.

► PHARMACIEN HOSPITALIER

Titulaire du DES de pharmacie hospitalière, il exerce en collaboration avec les équipes médicales dans les établissements hospitaliers du secteur public ou privé. Il assure le bon usage du médicament, des dispositifs et des gaz médicaux. Il gère l'approvisionnement, valide les prescriptions médicales, réalise et contrôle certaines préparations (chimiothérapie, nutrition par voie veineuse ...), dispense les médicaments aux patients. Il est aussi responsable des services d'hygiène, de stérilisation et de radio-pharmacie.

Le pharmacien hospitalier effectue des études pharmaco-économiques, participe aux essais cliniques et aux missions de recherches en Centres hospitalo-universitaires (CHU). En outre, il peut associer son activité hospitalière à une activité d'enseignement et de recherche.

► PHARMACIEN BIOLOGISTE

Titulaire du DES de biologie médicale, il exerce en milieu hospitalier ou en laboratoires d'analyses médicales privés (directeur, directeur adjoint). Il est responsable de la réalisation des analyses médicales. Il est directement impliqué dans le diagnostic biologique, en collaboration avec les médecins et assure les suivis biologiques des patients.

L'obtention supplémentaire d'une thèse permet de combiner une activité hospitalière avec une activité d'enseignement et de recherche.

► AUTRES DÉBOUCHÉS POSSIBLES

Pharmacien conseil de l'assurance maladie, pharmacien inspecteur de la santé publique, pharmacien dans des agences publiques (ARS, OMEDIT, ANSM, ANSES...). En tant que pharmacien militaire, il perçoit une solde mensuelle dès la rentrée à l'école.

► ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

L'unicité du diplôme de pharmacien et la formation théorique et pratique pluridisciplinaire permettent au pharmacien de changer d'activité au cours de sa vie professionnelle (l'accès à la biologie médicale et à la pharmacie hospitalière demeurant, cependant, réservé aux détenteurs d'un DES) via la réalisation d'un stage professionnel ou d'une courte formation de remise à niveau (Diplômes d'Université (DU) et Diplômes Inter-Universitaires (DIU)).

► VIE ÉTUDIANTE ET ASSOCIATIONS

> Associations étudiantes

- › Tutorat toulousain des étudiants en pharmacie (TTEP) : tutorat-ttep.org/
- › Association des étudiants en pharmacie de Toulouse : pharmatoulouse.org/
- › PharmaSIEL (Solidarité Internationale et Locale) : pharmatoulouse.org/?page_id=159
- › Association des assistants et des internes en pharmacie des hôpitaux de Toulouse : facebook.com/aaiptoulouse/

> Pour aller plus loin

- › Ordre national des pharmaciens : ordre.pharmacien.fr/Le-pharmacien/Le-metier-du-pharmacien/Fiches-metiers
- › Les entreprises du médicament : leem.org/sites/default/files/PDF%2018.pdf
- › Institut des métiers et formations des industries de santé (Imfis) : imfis.fr/
- › Association nationale des étudiants en pharmacie de France (ANEPF) : anepf.org/

Responsable Filière de santé Pharmacie

Sylvie MONFERRAN

Site de la formation

pharmacie.univ-tlse3.fr

Faculté de Santé

Département des Sciences Pharmaceutiques

35, chemin des Maraîchers 31062 TOULOUSE cedex 9

Service scolarité

pharmacie.resp-scolarite@univ-tlse3.fr

Besoin de conseils sur votre projet de formation ou sur votre orientation ?

SCUIO-IP - Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

Bât. E4 - 272 allée Théodore Despeyroux - 31062 Toulouse cedex 9

univ-tlse3.fr/etre-accueilli-au-scuio

Des questions sur vos démarches de candidature et d'inscription ?

Contactez le service de scolarité :

scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr